

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

van

WOENSDAG 6 MEI 2009

Voormiddag

COMMISSION DE LA SANTE
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

du

MERCREDI 6 MAI 2009

Matin

La séance est ouverte à 10.24 heures et présidée par Mme Muriel Gerkens.

De vergadering wordt geopend om 10.24 uur en voorgezeten door mevrouw Muriel Gerkens.

01 Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le nouveau NEHAP" (n° 12563)

01 Vraag van mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister van Klimaat en Energie over "het nieuwe NEHAP" (nr. 12563)

01.01 **Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen!): Madame la présidente, monsieur le ministre, le deuxième Plan national santé-environnement ou NEHAP belge, portant sur la période 2008-2013, a été soumis récemment à enquête publique et à l'avis du Conseil fédéral du développement durable.

Ayant pris connaissance de l'avis de ce conseil, je lis qu'il est assez critique par rapport:

- à la nature vraiment "nationale" du projet de plan;
- au caractère peu compréhensible pour les néophytes;
- au fait qu'il ne contienne pas de liste des actions déjà entreprises et ne s'inscrit pas dans le suivi du premier plan;
- au manque de prise en compte de l'impact des polluants sur la santé des travailleurs dans l'entreprise.

Monsieur le ministre, de quelle manière tiendrez-vous compte des remarques de ce conseil? Quel a été l'apport de l'enquête publique? Quel est le nombre de contributions et de quelle origine sont-elles? Quel est aujourd'hui votre calendrier pour intégrer ces remarques et pour finalement adopter ce plan?

01.02 **Paul Magnette**, ministre: Madame la présidente, madame Snoy, les avis des conseils et les réponses obtenues à la suite de la consultation publique sont en cours d'analyse. La cellule nationale Environnement-Santé se prononcera ce 14 mai sur les ajustements à apporter au projet de plan, en vue de faire une proposition aux ministres de la CIMES (Conférence interministérielle mixte Environnement-Santé). Les organisations et les personnes qui ont donné leur avis recevront une réponse quant à la manière dont leurs avis ont été pris en compte.

Huit conseils d'avis officiels fédéraux, régionaux et communautaires ont donné leurs remarques sur le projet de Plan:

- au niveau fédéral: CFDD, Conseil supérieur de la Santé;
- pour la Région bruxelloise: Conseil Environnement, Conseil Santé COCOF et Conseil Santé COCOM;
- en Flandre: MINA-SERV;
- en Wallonie: CWEDD, CESRW.

Par ailleurs, la consultation publique basée sur une enquête a donné lieu à 18 réactions, 8 de citoyens et 10 d'organisations de la société civile.

Le calendrier d'adoption du plan a été ajusté lors de la réunion inter-cabinets du 23 avril dernier. Il a été décidé de reporter l'adoption du plan à la première Conférence interministérielle Environnement-Santé qui

suivra la mise en place des gouvernements régionaux et communautaires, suite aux élections de juin 2009. Tout cela engage ces nouveaux exécutifs.

01.03 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces commentaires.

Nous sommes impatients de savoir de quelle manière vous avez intégré ces critiques qui, selon moi, sont assez pertinentes. En outre, je souhaiterais que notre commission puisse être informée et apporter sa contribution à l'élaboration de ce plan, même si je sais que cette matière relève de la compétence de l'exécutif.

Madame la présidente, peut-être pourrait-on envisager d'organiser le plus rapidement possible une réunion de notre commission afin de discuter de ce plan?

La **présidente**: Madame Snoy, une telle réunion peut effectivement être organisée dans le cadre de notre commission, mais peut-être après les élections régionales.

01.04 Paul Magnette, ministre: Des discussions ont déjà porté sur d'autres plans comme celui de la biodiversité sans tenir compte du calendrier des Régions.

La **présidente**: Dans ce cas, cette discussion pourrait figurer dans les propositions d'ordre du jour de la semaine prochaine. En effet, l'organisation d'une telle discussion ne nécessite pas de quorum.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

02 Vraag van de heer Peter Logghe aan de minister van Klimaat en Energie over "de beperking van spam en CO₂" (nr. 12726)

02 Question de M. Peter Logghe au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la limitation du spam et de l'émission de CO₂ qui en résulte" (n° 12726)

02.01 Peter Logghe (Vlaams Belang): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, een persbericht over deze aangelegenheid heb ik een paar keer moeten lezen alvorens ik het kon bevatten.

Een van de kwelgeesten van het internet, spam, blijkt ook het klimaat danig te verpesten. Spam zou verantwoordelijk zijn voor 0,2% van de wereldwijde uitstoot van CO₂. Het gaat om gigantische cijfers. Inderdaad, 62.000 miljard spamberichten op jaarbasis zouden 33 miljard kWh elektriciteit verbruiken. Dat is verschrikkelijk veel.

Efficiënt filteren zou de schade kunnen beperken. Een woordvoerder van ICF International, een Amerikaans onderzoeksbureau, is van oordeel dat het nog efficiënter kan als er helemaal geen spam meer door zou komen. Het zou voldoende zijn mocht de overheid meer controleren, meer bestraffen, aldus ICF International, om het geheel een stuk efficiënter te maken. Toen bijvoorbeeld in november van vorig jaar de Amerikaanse netaanbieder McColo uit de ether werd gehaald, daalde de hoeveelheid spam op korte termijn met 70%. Dat is indrukwekkend.

Mijnheer de minister, erkent u dat spamberichten vooral door de hoeveelheid – 62.000 miljard op jaarbasis over heel de wereld – het milieu enorm belasten? Wordt hieraan voldoende aandacht besteed? Neemt de Belgische overheid maatregelen? Wat doet men om in Europa het aantal spamberichten te beperken? Neemt men zich voor internetbeheerders die spammers op hun net toelaten, te bestrijden? Worden er wetgevende initiatieven genomen of verwacht? Heeft u ten slotte enig idee hoeveel spamberichten er in België op jaarbasis of op dagbasis worden verspreid?

02.02 Minister Paul Magnette: Mevrouw de voorzitter, mijnheer Logghe, het onderzoek waarnaar u verwijst, evalueert de impact op het leefmilieu van ongewenste berichten of spam op wereldschaal. Dit werd uitgevoerd door een van de belangrijkste softwareontwikkelaars die programma's ontwikkelen voor de beveiliging van computers, waaronder antisпамfilters.

Het spreekt voor zich dat spam een internationale plaag is en dat de gevolgen op de economie aanzienlijk

zijn.

Momenteel is het meest doeltreffende middel voor het bedwingen van spam de soorten software die de binnenkomende berichten controleren. De grootste firma's die een gratis online e-maildienst aanbieden, zoals Hotmail, Gmail, Yahoo, enzovoort, beschikken systematisch over een dergelijk instrument. Ook ondernemingen, particulieren en overheden beschikken over deze middelen. De informaticadiensten van de federale overheden voeren in dit opzicht een drastisch controlebeleid inzake de veiligheid en het filteren van spam.

De ideale oplossing zou zijn het vermijden van het versturen van spam aan de bron, maar dat is onmogelijk gezien de aard zelf van het internet. Het is vanzelfsprekend de verantwoordelijkheid van de providers om een preventiebeleid te hanteren ten aanzien van hun klanten en om voor beveiliging te zorgen door middel van software die de veiligheid van de informatica controleert.

Het nemen van wettelijke initiatieven in die materie behoort in ieder geval niet tot mijn bevoegdheid.

Wat spam in België betreft, beschik ik niet over kwantitatieve gegevens.

02.03 Peter Logghe (Vlaams Belang): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Er blijft nog heel wat onduidelijkheid. We hebben er geen idee van hoeveel spamberichten er in België op jaarbasis of dagbasis worden verspreid en er is ook geen zicht op een initiatief vanwege de regering.

Ik zal deze vraag ook richten aan de minister van Justitie die misschien een en ander voorbereidt op dat vlak. In elk geval zou het bestrijden van spam aan de bron de beste methode zijn. Daarover zijn we het eens. Als dit juridisch echter niet kan, dan is dat maar zo, maar dan moet er wellicht wetgevend werk gebeuren.

Ik zal mij verder bevragen bij, onder anderen, de minister van Justitie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'ameublement durable" (n° 12801)

03 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Klimaat en Energie over "duurzaam meubilair" (nr. 12801)

03.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, à l'heure d'une prise de conscience plus aiguisée des défis écologiques auxquels doit faire face la planète, il est nécessaire de se préoccuper d'un des éléments essentiels de notre système écologique, le bois, qui figure en bonne place parmi les matières premières les plus sensibles sur le plan environnemental.

Le retour à des matériaux naturels pour se loger et se meubler doit nous amener à nous préoccuper du devenir de cette filière. À cette fin, des écolabels comme le PEFC ou le FSC garantissent la traçabilité des approvisionnements en bois, certifiant qu'ils proviennent de forêts gérées durablement et non de déforestations sauvages.

En effet, chaque année, 7 milliards de grands arbres sont abattus pour un besoin économique immédiat sans être remplacés, ce qui représente approximativement 200.000 km², soit sept fois la Belgique. À cette cadence, la totalité des forêts tropicales aura disparu dans 50 ans. Même si le saccage s'arrêtait maintenant, plusieurs siècles seraient nécessaires avant que les forêts rasées ne se régénèrent.

Mais au-delà de cette prise de conscience, les fabricants de meubles doivent orienter leurs choix vers des matières premières respectueuses de l'environnement, la conception de produits faciles à éliminer en fin de vie sans engendrer de pollution supplémentaire, la limitation de l'énergie consommée et des déchets produits durant la phase de fabrication. Outre le fait d'une moindre émission de gaz à effet de serre, cela évitera une pollution des intérieurs.

Certains pays ont mis au point des outils afin d'analyser le cycle de vie des produits, autrefois appelé écobilan, ou ont développé l'éco-conception qui vise à concevoir ou améliorer des produits, existants ou non, de façon à minimiser leur impact sur l'environnement depuis la fabrication jusqu'à la mise au rebut. Ainsi, l'université des Technologies de Vienne en Autriche a développé un outil en ligne destiné à améliorer un produit dans l'ensemble de ses interactions avec l'environnement, tandis que le centre des Ressources en Eco-design Rhône-Alpes en France propose une vue d'ensemble des divers outils et méthodes afin de développer l'éco-design dans différents secteurs.

Monsieur le ministre, avez-vous mis en place de tels outils de production durable? Si oui quels sont-ils et que prescrivent-ils?

Au niveau du consommateur, la sélection de produits garantis par les écolabels officiels reste le meilleur moyen de limiter l'impact planétaire de certaines pratiques peu soucieuses de notre avenir. Pourtant, dans de nombreux magasins, de jardinerie notamment, la part de produits PEFC ou FSC est très faible.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour faire enfin disparaître des circuits de vente belges les produits non respectueux des principes environnementaux?

Enfin, la solution en période de relance ne consiste-t-elle pas à développer notre propre filière bois, de façon à limiter l'impact du transport des matières premières en provenance d'Indonésie ou de Thaïlande? Quels sont les moyens de votre politique en ce domaine?

03.02 Paul Magnette, ministre: Monsieur Flahaux, dans le cadre du label écologique européen (l'écolabel), des critères écologiques pour les meubles en bois sont en cours de développement. Leur élaboration repose sur une approche "multicritères" globale – qui se fonde sur l'analyse du cycle de vie – et permet de déterminer l'impact du produit à chaque étape de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières à sa mise en décharge finale.

Dans le cas particulier des meubles en bois, divers aspects seront pris en compte pour définir ces critères: la description du produit lui-même, les matériaux utilisés, le traitement des surfaces, l'assemblage du produit (colles et adhésif), la durabilité et la sécurité du produit, son entretien, le recyclage et la fin de vie, l'emballage, le transport, etc.

Des exigences seront aussi requises en ce qui concerne notamment la restriction de substances dangereuses, une gestion durable des forêts en recourant à la certification du bois et à la prohibition de l'utilisation de bois d'origine illégale, la limitation de substances telles que les formaldéhydes, de composés organiques volatils. Ces différents aspects contribueront à faciliter l'élimination du produit en fin de vie, ainsi qu'à réduire les pollutions intérieures dues aux matériaux contenant des solvants.

L'information aux consommateurs accompagnera également le label. Par ailleurs, il convient de souligner que ces critères écolabel constitueront une source d'inspiration pour le développement de l'éco-design dans ce secteur, de sorte que de nouveaux produits pourront être mis sur le marché.

Tout récemment encore, le 8 avril dernier, j'ai conclu avec la Fedis, l'UNIZO et l'UCM un accord-cadre visant à augmenter la part des produits respectueux de l'environnement dans le secteur de la distribution. Cet accord-cadre donnera lieu à une série d'accords sectoriels. Dans cette optique, les meubles de jardin feront l'objet d'un accord spécifique.

De même, je travaille sur une évaluation approfondie de la politique fédérale d'achat de bois et produits de bois durables en vue de la rendre plus performante encore. Cette politique oblige tous les services publics fédéraux à acheter exclusivement des produits fabriqués à partir de bois issus de forêts gérées de manière durable. Les services publics remplissent en effet une importante fonction d'exemple et permettront ainsi une hausse de la demande, propice à stimuler le marché.

Nous n'oublions pas non plus le consommateur qui trop souvent encore est mal informé de l'importance des systèmes de certification du bois durable. Une campagne de sensibilisation sera lancée dans le courant de l'année en collaboration avec le secteur. Enfin, dans le cadre du plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade), un règlement européen est à l'étude. Ce règlement imposera des obligations aux opérateurs qui mettent sur le marché européen des bois et des produits dérivés du bois.

La question du développement d'une filière de bois propre relève en revanche de la responsabilité des autorités régionales. La contribution fédérale se concentre sur la promotion de la certification dans le cadre d'un dialogue avec les acteurs concernés.

03.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): Tous les éléments de votre réponse me satisfont complètement. Lorsque vous convoquerez une conférence interministérielle, j'espère que vous pourrez également y évoquer les questions relevant des Régions. C'est un domaine parmi d'autres où les synergies doivent fonctionner.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de M. Philippe Henry au ministre du Climat et de l'Énergie sur "des festivals durables" (n° 12935)

04 Vraag van de heer Philippe Henry aan de minister van Klimaat en Energie over "duurzame festivals" (nr. 12935)

04.01 Philippe Henry (Ecolo-Groen!): Madame la présidente, monsieur le ministre, à la veille des festivals de l'été qui touchent une population jeune et nombreuse, vous avez annoncé que vous vouliez généraliser l'organisation d'événements et de festivals musicaux selon les principes du développement durable. Il est vrai que depuis plusieurs années, différents festivals s'inscrivent dans une dynamique durable comme Esperanza et Mano Mundo. Afin de soutenir ce mouvement, un subside de 16.000 euros a été accordé aux organisateurs du festival d'Anvers Mano Mundo, de 20.000 euros à ceux de Couleur Café, et de 16.000 euros à ceux du Pacrock Festival qui se déroule à Pont-à-Celles dans le Hainaut.

Vous avez manifestement identifié ces trois projets comme "laboratoires", les trois organisateurs de festivals devant, ensuite, vous transmettre une évaluation de ce qui fonctionne en matière de festival durable.

L'ASBL Expositio qui créera une plate-forme pour le secteur, via un site internet, a reçu un subside du Service public fédéral de Programmation Développement durable pour élaborer cet outil.

Par ailleurs, différents projets sont liés à la préparation de la présidence belge de l'Union européenne qui occasionnera notamment la programmation d'un grand nombre d'événements en Belgique.

Monsieur le ministre, sur quelles bases les festivals ont-ils été choisis? Quels critères ont-ils été retenus en priorité? Un appel à projets a-t-il été lancé avant d'opérer les choix?

Vous avez évoqué votre volonté d'organiser une présidence belge de l'Union européenne "zéro émission". Confirmez-vous cette option du gouvernement? Qu'entendez-vous exactement lorsque vous parlez de "zéro émission"? Que sera-t-il possible de réaliser dans ce cadre? Quelles sont les décisions déjà prises pour parvenir à garantir la durabilité de ces manifestations?

04.02 Paul Magnette, ministre: Cher collègue, je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'intérêt que vous portez à ces deux initiatives qui visent à encourager l'organisation d'événements en tenant compte de critères de développement durable pour leur contribution à l'état de notre planète, mais aussi et surtout parce que c'est une manière d'essayer de lancer les processus d'apprentissage et de modification de nos comportements.

J'avais lancé, il y a quelques mois, fin 2008, un appel à projet subsidié intitulé "Habiter la terre".

Par ailleurs, je reçois régulièrement des demandes de soutien financier sur base spontanée. Je suis frappé par le nombre de demandes relatives à l'organisation d'événements qui nécessitent un soutien pour développer et intégrer une démarche de développement durable, ce qui est évidemment une excellente chose.

Pour essayer d'apporter une réponse structurelle et éviter un essaimage ponctuel aux uns ou aux autres, étant donné les faibles moyens disponibles, j'ai décidé de travailler sur deux axes.

D'une part, j'ai apporté un soutien à trois projets de festivals, qui ont des profils très différents, de sorte à

permettre par la suite la couverture d'un large spectre, voire la quasi-totalité des festivals en Belgique. Il y en a un petit, un grand et un moyen. Il y a un festival avec un public national, un autre avec un public régional et un autre avec un public plutôt local. Un de ces festivals est en phase de lancement de projet en matière de développement durable, un autre est à un niveau intermédiaire et le troisième possède une longue expérience. Il y a bien entendu aussi un équilibre géographique, ce qui permet de couvrir à peu près tous les cas de figure et de tirer des leçons qui profiteront à d'autres.

D'autre part, je soutiens la mise en place d'une plate-forme de concertation du secteur de l'événementiel, secteur important. C'est à lui qu'il revient de décider comment il s'organise mais j'ai suggéré comme projet structurant de financer un site internet qui permettra aux organisateurs d'événements de trouver des conseils et des fournisseurs de produits et services durables. Dès l'automne, j'inviterai tous les organisateurs de festivals à débattre de la question, à discuter de leurs pratiques et instruments, à échanger leurs expériences, entre autres sur la base des trois projets soutenus qui se sont engagés à faire un bilan de l'événement et à en tirer les leçons. Je me suis d'ailleurs rendu au festival Pacrock et j'ai pu tester les toilettes sèches et les gobelets réutilisables.

J'attire votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas du tout de labelliser tel ou tel festival mais de stimuler le secteur, de tirer les leçons et d'essayer de faire en sorte qu'elles soient généralisées.

En ce qui concerne votre question relative à l'organisation durable de la présidence de l'Union européenne, il s'agit d'un engagement repris dans ma note de politique générale. Je souhaite qu'un maximum d'événements organisés dans le cadre de la présidence belge de l'Union tienne compte des critères de développement durable. L'exemple de la présidence française montre qu'un tel événement peut avoir un bilan carbone neutre mais de nombreuses autres expériences à l'étranger nourriront aussi notre projet de sorte à pouvoir développer une approche intégrée.

Par notre expertise, nous pourrions aussi accentuer les aspects plus sociaux liés à l'organisation tels que l'accessibilité des événements, la promotion de l'économie sociale, les liens avec le tissu sociétal local, l'intégration de critères éthiques et sociaux dans le cahier des charges. Là aussi, outre la contribution directe au développement, nous visons les processus d'apprentissage et de changement de comportement de l'ensemble des opérateurs.

Le Conseil des ministres du 27 mars dernier a approuvé le principe et a donné mandat à la Commission interdépartementale du Développement durable de développer un projet concret. Il s'agit d'élaborer une stratégie d'ensemble, une charte engageant le niveau politique et des instruments efficaces, tant pour les acteurs privés que pour les acteurs publics.

04.03 Philippe Henry (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, je vous remercie pour toutes ces précisions. Vous avez souligné le rôle effectif de pédagogie, rôle essentiel qui s'adresse notamment aux publics jeunes.

En ce qui concerne les festivals, je vous remercie pour l'explication des différents critères. Certes, cela permet de couvrir différents types de festival et ensuite d'en tirer certaines leçons. Apparemment, vous n'avez pas fait appel à projet de manière générale?

04.04 Paul Magnette, ministre: *(intervention hors micro)*

04.05 Philippe Henry (Ecolo-Groen!): Mon souci est que, d'une part, chacun soit conscientisé et que, d'autre part, chacun ait la possibilité de s'inscrire dans ces projets avant de généraliser certaines choses. Vous dites que le but n'est pas de labelliser, mais à un moment donné, il faudra quand même procéder par étapes et progresser.

Eu égard à la présidence belge, vous dites que les travaux sont en cours. Cela signifie-t-il que l'objectif est toujours de zéro émission ou ne doit-il pas être obligatoirement atteint?

04.06 Paul Magnette, ministre: *(intervention hors micro)*

04.07 Philippe Henry (Ecolo-Groen!): Il reste inchangé! J'imagine que c'est hors déplacement des participants?

04.08 Paul Magnette, ministre: *(intervention hors micro)*

04.09 Philippe Henry (Ecolo-Groen!): C'est évidemment une question sensible! C'était également ma perception, car cet aspect correspond à une partie importante des émissions lors de ce type d'organisation. Ce serait évidemment beaucoup mieux si vous pouviez l'impliquer, mais j'imagine qu'à ce stade, vous n'allez pas vous engager en la matière.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de M. Philippe Henry au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'attribution de quotas d'émission de CO₂ au secteur de l'aviation" (n° 13108)

05 Vraag van de heer Philippe Henry aan de minister van Klimaat en Energie over "de toewijzing van CO₂-emissiequota aan de luchtvaartsector" (nr. 13108)

05.01 Philippe Henry (Ecolo-Groen!): Madame la présidente, monsieur le ministre, cette question est plus immédiate et relativement sensible sur le plan politique. J'imagine que vous êtes bien au courant du vote qui a eu lieu voici quelques jours au Parlement flamand. Cette question de l'attribution des quotas de CO₂ au secteur de l'aviation a déjà été évoquée ici précédemment, avant l'adoption du décret flamand. À partir de 2012, des quotas seront attribués. Une part sera attribuée gratuitement et le solde sera vendu aux enchères.

En Belgique, la question se pose de savoir quels seront les rôles respectifs du fédéral et des Régions quant à la définition de l'autorité compétente pour chacun des aéroports, notre pays en possédant différents types. Se pose ensuite la question de savoir qui sera bénéficiaire, entre le fédéral et les Régions, des revenus générés par ces mises aux enchères, étant entendu que ces revenus peuvent être redistribués selon une clé à déterminer, indépendamment de la définition de l'autorité compétente.

La fixation de l'autorité compétente devait normalement intervenir pour le 31 mars dernier. De ce point de vue, nous avons pris du retard, étant donné qu'il n'y a toujours pas d'accord à ce stade au sein du comité de concertation. Pourtant, le Parlement flamand vient d'adopter un décret s'auto-attribuant la compétence! C'est assez curieux, surtout en cette période de campagne électorale.

Monsieur le ministre, confirmez-vous qu'il n'y a toujours pas d'accord au niveau de comité de concertation entre les différentes entités? Quel est le calendrier pour l'adoption d'une décision car nous sommes déjà en retard? En l'absence d'accord, comment est-il possible que le Parlement flamand agisse ainsi, comme si la compétence lui était attribuée? Quelles en sont les conséquences? De quelle manière le gouvernement fédéral compte-t-il réagir à cette adoption, si ce n'est déjà fait? La position du gouvernement fédéral a-t-elle évolué concernant l'autorité à désigner pour ce qui concerne l'aéroport de Zaventem et les aéroports régionaux?

05.02 Paul Magnette, ministre: Madame la présidente, monsieur Henry, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun accord, ni entre les Régions, ni au sein du gouvernement fédéral, ni en ce qui concerne la définition de l'autorité compétente pour chacun des aéroports, ni en ce qui concerne le bénéficiaire des revenus de la mise aux enchères. Il n'y a absolument aucun accord sur rien!

Le comité de concertation du 18 mars 2009 avait décidé la création d'un groupe de travail fédéral-Régions sur la question. Des consultations bilatérales intrafédérales qui ont déjà eu lieu, aucune solution n'a encore pu être dégagée et le groupe de travail n'a donc pas pu se réunir.

Rien n'empêche un parlement, le Parlement flamand en l'occurrence, d'adopter une mesure lorsqu'il s'estime compétent.

Les conséquences possibles de cette initiative sont néanmoins multiples. La Région flamande s'expose en effet à des recours en annulation du décret devant la Cour constitutionnelle et à des recours en annulation de l'arrêté du gouvernement flamand exécutant le décret devant le Conseil d'État. Comme je l'avais indiqué dans une réponse à une question préalable, j'ai fait l'analyse juridique de la compétence qui, à mon sens, est intégralement fédérale. À ce jour, cette analyse juridique ne fait cependant pas l'unanimité au sein du gouvernement.

05.03 **Philippe Henry** (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, cela confirme ce que je pensais. Ce vote du Parlement flamand est extrêmement regrettable, ce n'est pas une bonne manière de fonctionner. Nous verrons quelles seront les étapes suivantes, notamment au niveau des recours.

Par contre, n'avez-vous pas une idée quant au calendrier? Vous m'avez parlé du groupe de travail qui a été mis en place mais, en fin de compte, on attend des jours meilleurs.

05.04 **Paul Magnette**, ministre: Effectivement.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La **présidente**: La question n° 12570 de M. Maxime Prévot est reportée.

La réunion publique de commission est levée à 10.54 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 10.54 uur.